



BULLETIN

JOURNAL

DE L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE INTERNATIONALE



PUBLIÉ EN FRANÇAIS, EN ANGLAIS, EN ALLEMAND ET EN ESPAGNOL PAR LA
GRANDE CHANCELLERIE DE L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE INTERNATIONALE

Prix d'abonnement : fr. 6 par an. Adresse pour renseignements : Ed. Quartier-la-Tente, Neuchâtel (Suisse)

PROCÈS-VERBAL ABRÉGÉ

Le Convent maçonnique international à Genève¹

du 19 au 23 octobre 1921

Ire Séance — Mercredi 19 octobre

Vérification des pouvoirs.

Le Fr. Reverchon, G. M. de la Grande Loge Suisse Alpina, souhaite la bienvenue aux délégués et adresse des salutations spéciales à chaque Groupement représenté, tout particulièrement aux FF. représentant la Grande Loge de New-York, le Fr. Townsend Scudder, le Fr. Tompkins et le Fr. Will. C. Prime, venus de l'Amérique, après avoir été les initiateurs de l'entreprise de rassembler sur la terre suisse les représentants de la Maç. universelle.

¹ Délégués présents :

Amérique. 3 délégués — G. L. de New-York : Fr. Townsend Scudder, anc. G. M. — Arthur S. Tompkins, Dép. G. M. Will. C. Prime, anc. Dép. G. M. de District.

Autriche. G. L. de Vienne : Fr. Quartier-la-Tente, représentant.

Belgique. 4 délégués — Fr. Charles Magnette, G. M. national — Emile Pirsch — G. J. Max Gottschalk — Fernand Levêque, G. M. Adj.

Bulgarie. Fr. Quartier-la-Tente, représentant.

Espagne. 2 délégués — G. L. Espagnole : Fr. Francisco Esteva-Bertran, G. M. — Enrique Villar.

France. 4 délégués — G. O. de France : Général Gérard, Président du Conseil de l'Ordre — Léon Dupré, 1^{er} Vice-Président — Jules René Olivier, membre du Collège des Rites — Jacques Gross, Vénérable de la „Fraternité“, Genève.

France. 4 délégués — G. L. de France : Bernard Wellhoff, G. M. — Maurice Monier, G. Orat. — Pierre Nattan-Larrier, anc. G. Orat. — Gaston Moch, membre du Conseil fédéral.

Italie. 2 délégués — G. O. d'Italie : Domizio Torrigiani, G. M. — Ferdinando Bosi, Secrét.

Le but de la rencontre est de rechercher les moyens de refaire une Maçonnerie plus étroitement unie. Le G. M. souhaite que l'œuvre d'entente aboutisse et adresse ses félicitations par ordre alphabétique à chacune des délégations présentes.

La Grande Loge de France a exprimé le désir de voir participer au Congrès la Grande Loge allemande „Au Soleil levant“ („Zur aufgehenden Sonne“) de Nuremberg, dont le Grand Maître le Fr. Penzig est actuellement à Genève.

Le Fr. Quartier-la-Tente et le Fr. Reverchon font quelques objections à la proposition, et après une discussion nourrie, dans laquelle on dégage la responsabilité de l'Alpina sur les admissions au Congrès, la grande majorité des délégués se prononce pour l'admission aux séances du Congrès du Fr. Penzig.

Quelques questions se posent au sujet de la Grande Loge de l'Ukraine, de la Grande Loge Nationale Italienne, et la séance est levée.

II^e Séance — Jeudi 20 octobre

Le Fr. Magalhães Lima de Lisbonne, le Fr. Levêque de Belgique et le Fr. Penzig sont présents.

Il est décidé que les séances des délégués sont ouvertes aux FF. non délégués. Le Congrès désigne à l'unanimité le Fr. *Reverchon* comme président, avec son Bureau de l'Alpina. Des vice-présidents sont nommés à chaque début de séance. Il est décidé que des communiqués seront fournis à la presse.

Il est donné lecture d'une lettre de la Grande Loge de Yougoslavie qui déclare qu'elle a été absolument étrangère à l'assassinat de l'archiduc Ferdinand à Sarajewo, et infirme les calomnies cléricales. — Une lettre de la Grande Loge de Vienne sollicite une intervention en faveur des Francs-Maçons hongrois persécutés. Le vœu émis par le Fr. Quartier-la-Tente et soutenu par le Fr. Torrigiani, G. M. du Grand Orient d'Italie, est approuvé. — Le président communique une lettre de la Grande Loge de Luxembourg sur la première question à l'ordre du jour.

Pays-Bas. G. O. des Pays-Bas: Dr H. C. Prinzen Geerligs, I^{er} G. Surv.

Portugal. G. O. Lusitanien Uni: Dr Magalhães Lima.

Turquie. G. O. de Turquie: Fr. Mousliheddine-Adil, prof.

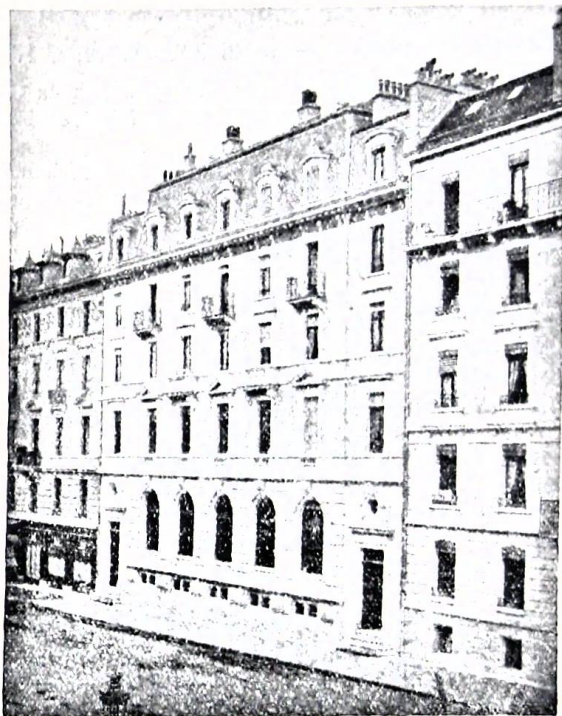
Suisse. G. L. Suisse Alpina: I. Reverchon, G. M. — Ch^s Raymond, G. M. Adj. — Constantin Magnenat, G. Secr. — John Mossaz, G. Trés. — Alex. Moriaud, G. Orat. — Dr Hæberlin, anc. G. M. — Colonel Alf. Aubert, II^e G. Surv. — Henri Wægeli, membre du Cons. Adm.

Amérique, G. L. de Louisiane — *Italie,* G. L. Nationale d'Italie — G. L. de *Yougoslavie* — G. L. de *Luxembourg* — excusées par lettre ou télégramme.

La Grande Loge „Au Soleil Levant“ („Zur aufgehenden Sonne“), Or. de *Nuremberg* — délégué Fr. Penzig, G. M. — admise après délibération du Congrès.

N. B. Le Bulletin N^o 1 de l'Association maçonnique internationale est le N^o 56 du Bureau international de relations maçonniques. Le N^o 2 ne sera adressé qu'aux abonnés réguliers. Dès 1922 le Bulletin paraîtra quatre fois régulièrement.

Une série de propositions sont présentées au sujet de la rédaction d'une Charte ou d'une Déclaration de Principes. Il est donné connaissance de plusieurs projets qui sont renvoyés à l'examen d'une commission composée des FF. Général Gérard du Grand Orient de France — Magnette de Belgique — Quartier-la-Tente — Townsend Scudder de la Grande Loge de New-York — Prinzen Geerligs de Hollande.



LA MAISON DES LOGES GENEVOISES (BOVY-LYSBERG)
où a siégé le Congrès international

Le Fr. Quartier-la-Tente parle de ses expériences durant les 20 années de travail du Bureau international de relations maçonniques, il expose la situation de la Maç. mondiale dans chacun de ses groupements par rapport aux principes d'après lesquels les diverses Obédiences travaillent, montre la pierre d'achoppement qui a rendu difficile jusqu'ici la concentration de la Maç. et le rapprochement des groupements, et donne quelques renseignements sur les idées qui doivent inspirer les rédacteurs de la „Déclaration de Principes“ à l'étude auprès de la Commission qui vient d'être nommée.

— Une seconde commission est chargée d'examiner un projet de règlement ou de statuts de la Fédération maç. universelle à créer — elle

est composée des FF. Wellhoff de la Grande Loge de France — Mossaz de la Grande Loge Suisse — Torrigiani du Grand Orient d'Italie — Magalhães Lima du Grand Orient de Portugal — Arthur S. Tompkins de la Grande Loge de New-York.

Enfin, il est constitué une commission de vœux, dont font partie les FF. Raymond de la Grande Loge Suisse — Wellhoff de la Grande Loge de France — Magalhães Lima — Nattan-Larrier de Paris.

III^e Séance de relevée — Jeudi 20 octobre, à 17 h.

L'Assemblée prend connaissance d'un télégramme de la Grande Loge du Chili qui exprime ses regrets de n'avoir pu se faire représenter et qui envoie ses vœux pour le succès du Congrès.

— Une lettre du Fr. Rudolf Krause, délégué de la Grande Loge de l'Etat de Louisiane, qui, retenu à Berlin, s'excuse et envoie ses vœux.

— Un télégramme du „Club des Maçons américains“ nommant le Fr. Gottschalk comme son représentant et faisant des vœux pour la réussite du Congrès.

L'ordre du jour appelle la discussion de „la Charte ou Déclaration de Principes“.

Le Général Gérard présente au nom de la Commission unanime un projet de „Déclaration de Principes“ signé par les cinq membres. Les FF. Scudder de New-York et Prinzen Geerligs s'y sont ralliés, sous réserve de ratification par leurs Obédiences respectives.

L'Assemblée adopte à l'unanimité le principe de la Charte.

Le président du Congrès souligne, au milieu des applaudissements, que c'est là le plus bel hommage rendu au Congrès et la plus pratique des réponses faites aux ennemis de la Maçonnerie.

La „Déclaration de principes“ est signée par les délégués présents à la séance.

Une première discussion a lieu sur le projet de statuts renvoyé à la deuxième commission. Le Fr. Mossaz rapporte. Un échange de vues a lieu, dans le quel les FF. Scudder, Moch, Wellhoff, Magnette, Monier, Quartier-la-Tente, Dupré et Torrigiani prennent la parole, puis le projet est de nouveau remis à la commission pour rédaction définitive.

La Commission des vœux rapporte par l'organe du Fr. Raymond. Un premier vœu est exprimé par le Fr. Nattan-Larrier. Il désire l'organisation dans toutes les Obédiences d'associations maçonniques destinées à propager les idées sur lesquelles repose la Société des Nations et à donner à ces idées leur véritable développement.

Le Dr Hæberlin (Suisse) relève qu'en Suisse, la Société des Nations est connue et comprise, puis que le peuple a été appelé à voter sur son adoption. Il existe d'ailleurs une Association internationale pour la Société des Nations, au sein de laquelle règne une excellente activité et qui compte un grand nombre de Maçons. De nouvelles organisations feraient double emploi.

Le Fr. Nattan-Larrier pense qu'il ne faut pas craindre dans ce domaine la multiplication des Groupements. Le contraire est désirable, il n'y aura jamais superposition d'efforts.

Le vœu est approuvé en principe par le Congrès.

Le Fr. Reverchon, président, émet le vœu que la Maçonnerie fasse partie de toutes les sociétés ou groupements créés par la Croix-Rouge.

IV^e Séance — Vendredi 21 octobre

Elle est ouverte par la lecture d'une lettre par laquelle le G. M. Lingbeck excuse son absence et regrette de laisser le Fr. Geerligs seul à l'honneur de représenter à Genève le G. O. des Pays-Bas.

La Commission des vœux présente un deuxième vœu émanant de la Grande Loge de France. Il concerne l'admission de la femme dans la Maçonnerie. La femme peut-elle être admise dans les Loges et „quelle serait l'attitude des Grands Orient et Grandes Loges fédérées à l'égard des Groupements qui admettraient les femmes?“

La Commission a estimé la question trop vaste pour être discutée ex abrupto. Elle en propose le renvoi pour étude au Convent prochain.

A la suite d'une délibération intéressante à laquelle prennent part les FF. Moch, Gérard, Esteva Bertian, Magalhaes Lima, Monier, Magnette, Dupré, on passe à l'ordre du jour sur cette question, que plusieurs envisagent comme liquidée par les Principes qui vont être inscrits dans les statuts.

3^e vœu — en faveur de l'Arménie. Après les exposés des FF. Gérard, Dupré et Quartier-la-Tente, le Congrès émet „un vœu de complète sympathie à l'égard de la nation arménienne.“

4^e vœu. — Le Fr. Hæberlin demande de faire des démarches en vue de la libération des prisonniers de guerre hongrois retenus en Russie.

Il est demandé que ce vœu soit élargi et étendu à tous les prisonniers encore actuellement retenus en Russie, et aux victimes de la situation dans ce pays.

5^e vœu. — Etablissement d'une carte d'identité internationale. La Commission propose que vu l'intérêt de ce vœu, il soit proposé à chaque Puissance d'établir un passeport avec photographie et durée limitée.

Le Congrès accepte l'idée d'une carte d'identité sous cette forme préconisée par le Fr. Scudder: „que les Puissances soient invitées à considérer l'avantage qu'il y aurait à adopter le système proposé.“

6^e vœu — concerne la question de l'Hygiène sociale. Le Congrès considérant tout l'intérêt de la question, émet le vœu qu'elle soit renvoyée à la fédération des Sociétés de la Croix-Rouge et aux groupements constitués en faveur de la Société des Nations.

7^e vœu. — Il a trait à la conception et à l'obligation du travail. La question sera transmise aux Obédiences par la Chancellerie, elle reviendra ainsi étudiée, dans trois ans.

V^e Séance de relevée — Vendredi 21 octobre à 16 h. 30

L'exemplaire définitif de la „Déclaration de Principes“ est présenté et signé par les délégués.

Nous la reproduisons à la page 12.

Une proposition du Fr. Uhlmann de Bâle tendant à l'adoption de l'Espéranto comme langue officielle du Congrès est présentée. Une semblable suggestion a été formulée en ce qui concerne l'Ido par le Fr. Aguiré du groupe idiste de Paris.

On passe à l'examen du projet définitif du „Règlement organique de l'Association maç. internationale. On discute article par article sur lecture du Fr. Mossaz, rapporteur de la Commission.

La discussion est des plus intéressantes. Toutes les questions sont soigneusement examinées.

Le Comité consultatif est composé des Grands Maîtres des Puissances suivantes: G. O. de France — G. O. de Belgique — G. O. de l'Etat de New-York — G. O. des Pays-Bas — G. L. Suisse Alpina.



Fr. ISAAC REVERCHON
Grand Maître de la Grande Loge Suisse Alpina
Président du Congrès

A propos de la Grande Chancellerie, il est entendu qu'elle sera l'exécutrice des décisions du Comité consultatif dont elle dépend.

La création nouvelle sera la continuation de l'œuvre du Fr. Quartier-la-Tente, au travail et à la ténacité duquel tous rendent hommage, et qui deviendra certainement la cheville ouvrière de la nouvelle organisation.

Les FF. Wellhoff, Magnette, Gérard, Gottschalk, Hæberlin tiennent à bien établir la réelle signification de la Chancellerie nouvelle. Il ressort des avis émis que la Chancellerie doit être au-dessus de toute ambiguïté.

Le Fr. Dupré fait ressortir dans des paroles vigoureuses le rôle éminent du Chancelier international, qui doit être compris dans la plus haute conception de l'esprit maçonnique d'intérêt général. Il insiste, comme il en ressort de l'avis général, sur le fait que le „Bulletin actuel du Bureau international de relations maçonniques“ deviendra l'organe de l'Association, et par conséquent toutes les charges qu'entraînera sa publication seront supportées par la collectivité.

VI^e Séance — Samedi 22 octobre

Le Fr. Arnold Raschle, Garant d'amitié de la G. L. de Vienne, est présent ainsi que les FF. Alf. Aubert et Henri Wægeli, membres du Conseil Administratif de la G. L. Suisse.

Un télégramme du G. O. d'Espagne annonce qu'il regrette de n'avoir pu prendre part au Congrès par l'envoi d'un délégué, il fait des vœux pour sa réussite et accepte d'avance les résolutions qui seront prises.

Le Fr. Esteva Bertran de Barcelone, félicite de cette adhésion quoique un peu tardive. Le Président l'enregistre avec satisfaction au nombre des adhérents et informe que la Chancellerie qui va être constituée communiquera au G. O. d'Espagne les décisions adoptées.

— Un télégramme de la Loge „La Liberté“, Or. de Lausanne, adresse



Fr. CONST. MAGNENAT
Grand Secrétaire de la Grande Loge Suisse Alpina
Secrétaire du Congrès

des vœux chaleureux pour la réalisation par le Convent de la vraie fraternité universelle, en remerciant les délégués de France, Italie et les Loges de Genève qui ont participé à la fête cinquantenaire de sa fondation.

— Un télégramme du G. Secrét. de la Grande Loge nationale italienne prie qu'on excuse le G. M. Raoul Palermi, actuellement en Amérique et demande d'agréer comme représentant de cette Grande Loge le Fr. Panza, résidant à Lausanne.

Le Congrès, délibérant sur cette question et constatant que la Grande Loge Nationale d'Italie n'a pas assisté au Convent dès le premier jour, prononce qu'elle ne peut être admise à y participer au moment de la cloture de ses travaux et que, par suite, elle restera en dehors des décisions prises.

Notification lui en sera faite par la Chancellerie.

On discute le projet de Statuts qui est adopté sans modification importante. Un budget provisoire de 27,000 francs est accepté pour l'exercice 1922.

Le Fr. Wellhoff se fait l'interprète des membres de la Commission pour remercier le Fr. Mossaz de son travail difficile. Il associe à ses remerciements le Fr. Quartier-la-Tente qui a droit à toute la reconnaissance des délégués pour son dévouement et son abnégation. En faisant abandon de l'œuvre qu'il a créée et développée pendant vingt années, il s'immole pour ainsi dire sur l'autel de l'Association maçonnique internationale. (Ces paroles sont soulignées par des applaudissements.)

Les statuts sont adoptés „in globo“ à l'unanimité.

Nous les reproduisons plus loin.

La nomination du Chancelier de l'Association est soumise à l'assemblée qui désigne pour ces fonctions, et par acclamations le Fr. Quartier-la-Tente.

Le Président salue ce dernier en sa nouvelle qualité au nom du Congrès. Le Fr. Quartier-la-Tente remercie de l'honneur qui lui est fait, il assure qu'il fera tous ses efforts pour être à la hauteur de la tâche qui lui est confiée.

L'exécution des décisions commencera le 1^{er} janvier 1922. —

A l'unanimité, les délégués décident que seules seront admises dans l'Association les Puissances maçonniques d'ordre symbolique.

Mais la Chancellerie est autorisée à accepter les dons venant d'autres Puissances, même de groupements profanes, mais la correspondance officielle sera strictement limitée aux obédiences adhérentes.

La Chancellerie est chargée de publier le Compte-rendu du Convent, ainsi que la déclaration de principes.

Il est décidé que le prochain Convent aura lieu à Bruxelles dans trois ans.

Après échange de vues provoqué par le Fr. Général Gérard, il est entendu que — vu l'impossibilité pour les membres du Comité-consultatif de se déplacer chaque fois que cela pourra être nécessaire — le soin d'expédier les affaires courantes du dit comité pourra être confié au représentant qui se trouvera sur place au siège de l'association, soit à la Grande Loge Suisse Alpina.

Le Fr. Léon Dupré soulève la question de l'époque convenant le mieux de la réunion du Convent. Il préconise le printemps, tandis que le G. M. Wellhoff opine pour la deuxième quinzaine de septembre. Le soin de faire pour le mieux est laissé au G. O. de Belgique.

Avant la clôture du Congrès, le Fr. Arthur Sidney Tompkins désire exprimer ses sentiments et il le fait en ces termes :

„Les membres du Convent, réunis à Genève du 19 au 23 octobre 1921 expriment à la Grande Loge Suisse Alpina, à son Conseil administratif et à ses membres, leur profonde gratitude et leur vive reconnaissance pour l'accueil fraternel, les nombreuses marques de courtoisie et les cordiales réceptions dont ils ont été les objets au cours de leur séjour à Genève.

Ils assurent leurs FF. suisses qu'ils emporteront dans leurs pays respectifs le souvenir le meilleur de la gracieuse hospitalité dont ils ont joui à Genève et de l'esprit fraternel qui n'a cessé de les réunir aux FF. suisses.

Ils ne manqueront pas de faire part de leurs sentiments reconnaissants à leurs diverses juridictions.“

CONGRÈS MAÇONNIQUE INTERNATIONAL A GENÈVE



1^{er} rang: 1. Dr Hæberlin. 2. Général Gérard. 3. Emile Pirsch. 4. Ch^e Magnette. 5. Maurice Monier. 6. Bernard Wellhoff. 7. Townsend Scudder. 8. Quartier-la-Tente. 9. Ch^e Raymond.
 2^e rang: 1. J. Gross-Fulpius. 2. Dr Magalhães Lima. 3. Dr Prinsen Geerligs. 4. Fernand Levêque. 5. Gonzalves. 6. Max Gottschalk. 7. Président Isaac Reverchon. 8. W. C. Prime.
 9. A. S. Tompkins. 10. Ferdinando Bosi. 11. F. Esteva-Bertran. 12. Mousliheddine-Adil. 13. Gaston Moch. 14. Alex. Morlaud.
 3^e rang: 1. Domizio Torrigiani. 2. Constantin Magnenat. 3. John Mossaz. 4. P. Nattan-Larrier. 5. Jules Ollivier. 6. Léon Dupré.

CONGRÈS MAÇONNIQUE INTERNATIONAL A GENÈVE



1^{er} rang: 1. Dr Hæberlin. 2. Général Gérard. 3. Emile Pirsch. 4. Ch^e Magnette. 5. Maurice Monier. 6. Bernard Wellhoff. 7. Townsend Scudder. 8. Quartier-la-Tente. 9. Ch^e Raymond.
 2^e rang: 1. J. Gross-Fulpius. 2. Dr Magalhães Lima. 3. Dr Prinsen Geerligs. 4. Fernand Levêque. 5. Gonzalves. 6. Max Gottschalk. 7. Président Isaac Reverchon. 8. W. C. Prime.
 9. A. S. Tompkins. 10. Ferdinando Bosi. 11. F. Esteva-Bertran. 12. Mousliheddine-Adil. 13. Gaston Moch. 14. Alex. Moriaud.
 3^e rang: 1. Domizio Torrigiani. 2. Constantin Magnenat. 3. John Mossaz. 4. P. Nattan-Larrier. 5. Jules Olivier. 6. Léon Dupré.

Le G. M. Reverchon s'adressant au Fr. Tompkins le remercie des sentiments élogieux qu'il vient de manifester. Il souhaite que la grande œuvre de rapprochement créée se confirme et s'amplifie dans un avenir prochain.

Le G. M. Magnette, se faisant l'organe de tous les délégués tient à remercier aussi le Maçon éminent, admiré de tous qui a dirigé le Convent. La tâche n'était pas facile, il l'a accomplie avec une discrétion, une diplomatie parfaite. Son nom restera attaché à la grande œuvre réalisée.

Le Fr. Magnenat est également associé à ces remerciements comme secrétaire du Congrès.



Fr. TOWNSEND SCUDDER
Ancien Grand Maître de New-York

Ce Fr. distingué doit être compté au nombre des Maçons américains qui ont obtenu la plus haute situation officielle et la plus grande estime des membres de l'Association, par l'importance de ses travaux et les résultats qu'il a obtenus.¹

Le G. M. remercie à son tour, il est heureux de l'esprit d'entente qui n'a cessé de régner dans les délibérations. Tous les délégués y ont contribué, mais on lui permettra de citer les noms de deux d'entre eux qui ont été les „grands as“ du Convent, les FF. Townsend Scudder et Magnette. Ceux-là ont plus spécialement imprimé aux décisions prises leur haut esprit.

La clôture du Congrès est prononcée.

* * *

Le Congrès a été marqué par plusieurs banquets, celui offert par la Grande Loge Suisse Alpina, celui de la Maçonnerie philosophique, et celui des Loges de Genève. La Loge l'„Union des Cœurs“ a reçu aussi dans ses locaux les participants au Congrès dans une agape pleine d'entrain. —

¹ Page 23, „The National Trestle Board“, Journal de San Francisco, nov. 1921.

Les hotes du Congrès ont été en outre invités à une course en automobile dans le canton de Genève.

Dans toutes ces circonstances, il a été prononcé des allocutions remarquables par la majorité des délégués au nom de leurs obédiences. Le compte-rendu détaillé du Congrès actuellement sous presse et qui sera publié en plusieurs langues fournira des renseignements sur ces diverses manifestations.

Enfin, le dimanche 23 octobre, une tenue officielle a réuni les délégués et plusieurs centaines de FF. Le G. M. Reverchon a été l'objet dans ces circonstances des témoignages flatteurs de la part des Congressistes et des Loges de la Vallée de Genève, et les paroles échangées ont été empreintes des sentiments les meilleurs et toutes remplies d'espoirs sur la réalisation de l'œuvre créée: L'Association maç. internationale.

LE CONVENT MAÇONNIQUE INTERNATIONAL

(réuni à Genève du 19 au 23 octobre 1921)

a fondé

L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE INTERNATIONALE

composée des Grandes Loges et Grands Orients fondateurs, parmi lesquels: la Grande Loge de New-York, la Grande Loge Suisse Alpina, le Grand Orient de France, la Grande Loge de France, le Grand Orient des Pays-Bas, le Grand Orient de Belgique, le Grand Orient d'Italie, le Grand Orient Lusitanien Uni (Portugal), la Grande Loge de Luxembourg, la Grande Loge de Vienne (Autriche), la Grande Loge de Bulgarie, le Grand Orient de Turquie.

L'Association maçonnique internationale a adopté des Statuts qui seront communiqués avec „La Déclaration de Principes“, à toutes les Puissances maçonniques régulières du monde.

Le *Comité consultatif* est composé des Grands Maîtres de New-York, de Suisse, de France (Grand Orient), de Belgique et des Pays-Bas.

Le *Grand Chancelier* de l'Association a été désigné dans la personne du Fr. ED. QUARTIER-LA-TENTE, directeur actuel du Bureau international de relations maçonniques, dont l'adresse reste provisoirement:

Rue des Beaux-Arts, 26, à Neuchâtel (Suisse).

Congrès maçonnique international.

Genève, 19-23 Octobre 1921.

Déclaration de Principes.

Les Puissances maçonniques, représentées au Congrès, en vue d'intensifier les résultats humanitaires et pacifiques de leur propagande, déclarent constituer entre elles une

Association maçonnique internationale, *dont le siège est à Genève.*

Les autres Puissances maçonniques qui adhéreront à la présente déclaration pourront être admises dans l'Association.

Inspirée par l'Idéal commun, chaque Franc-Maçonnerie nationale garde, dans cette Association internationale, sa souveraineté, son caractère propre et ses préférences rituelles.

La Franc-Maçonnerie, institution traditionnelle, philanthropique, philosophique et progressive, basée sur l'acceptation du principe que tous les hommes sont frères, a pour objet, la recherche de la Vérité, l'étude et la pratique de la morale et de la solidarité. Elle travaille à l'amélioration matérielle et morale ainsi qu'au perfectionnement intellectuel et social de l'Humanité. Elle a pour principes la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la liberté de conscience. Elle a pour devoir d'étendre à tous les membres de l'Humanité les liens fraternels qui unissent les Francs-Maçons sur toute la surface du Globe.

La Franc-Maçonnerie, considérant le travail comme un des devoirs essentiels de l'homme, honore également le travail manuel et le travail intellectuel.

Elle forme donc une association d'hommes probes, libres et dévoués, qui, liés par des sentiments de liberté, d'égalité et de fraternité, travaillent individuellement et en commun au progrès social, exerçant ainsi la Bienfaisance dans le sens le plus élevé.

- | | | |
|----|-------------------------------|---|
| 10 | <u>Poussard Cuddey.</u> | Grande Loge de l'Etat de New-York. |
| 2 | <u>Ed. Quarkela Teuk</u> | Grande Loge de Vienne. |
| 3 | <u>C. Magnette</u> | Grand Orient de Belgique. |
| 4 | <u>Ed. Quarkela Teuk</u> | Grande Loge de Bulgarie. |
| 5 | <u>J. Estera. Bertran</u> | Grande Loge Espagnole. |
| 6 | <u>J. S. Lianly</u> | Grand Orient de France. |
| 7 | <u>J. S. Lianly</u> | Grande Loge de France. |
| 8 | <u>Donirio Torrigiani 33.</u> | Grand Orient d'Italie. |
| 9 | <u>Ulrichsen Engelb. 33.</u> | Grand Orient des Pays-Bas |
| 10 | <u>Magalhães Lima. 33.</u> | Grand Orient Lusitanien Uni du Portugal |
| 11 | <u>Reverchon.</u> | Grande Loge Suisse Alpina. |
| 12 | <u>Mouslikiddine Adil</u> | Grand Orient de Turquie. |

Statuts de l'Association maç. internationale.

1^{re} PARTIE

Bases de l'Association

ART. 1^{er}. Le but de l'Association est:

de maintenir et de développer les relations existantes entre les Puissances maçonniques;
d'en créer de nouvelles.

ART. 2. L'Association ainsi que chaque Puissance s'interdit toute ingérence dans les affaires intérieures des autres Obédiences.

Chaque Puissance est invitée à échanger avec les Puissances associées les programmes de ses travaux et à multiplier les occasions de contact afin d'harmoniser, de coordonner les efforts communs. Toutefois le fait

d'appartenir à l'Association n'implique pas l'obligation d'entretenir des relations directes avec toutes les Puissances associées.

ART. 3. Les Puissances maçonniques adhérentes doivent se composer exclusivement d'hommes.

ART. 4. L'Association maçonnique internationale a pour organes :

- 1° le Convent international,
- 2° le Comité consultatif,
- 3° la Chancellerie.

II^e PARTIE

Admission, démission, exclusion

ART. 5. La candidature d'un nouveau membre de l'Association ne peut être prise en considération que si elle est appuyée par trois Puissances adhérentes.

Au nombre des Puissances garantes figurent obligatoirement celles des membres de l'Association qui ont leur siège sur le même territoire.

Provisoirement, la garantie unique de la Grande Loge de New-York sera donnée pour les Grandes Loges des Etats-Unis. Si plus de trois Grandes Loges américaines adhèrent ultérieurement aux présents statuts, les Grandes Loges des Etats-Unis pourront choisir les Puissances garantes parmi celles des Grandes Loges de l'Union, qui ont adhéré aux présents statuts.

ART. 6. Toute candidature est portée immédiatement à la connaissance des Puissances adhérentes par un avis de la Chancellerie. Elle est déclarée admise à titre provisoire par le Comité consultatif si celui-ci n'a enregistré aucune opposition motivée dans un délai de six mois à partir du jour où la Chancellerie a expédié l'avis.

L'admission définitive est prononcée par le Convent.

ART. 7. Toute Puissance peut se retirer librement de l'Association si elle a satisfait à ses obligations financières.

La Chancellerie avise immédiatement les autres Puissances adhérentes.

ART. 8. L'exclusion peut être décidée par le Convent lorsqu'une Puissance contrevient aux dispositions des statuts ou viole l'esprit de la Déclaration de principes.

III^e PARTIE

Du Convent international

ART. 9. Le Convent international est l'organe souverain de l'Association maçonnique. Sa compétence est limitée aux seules questions intéressant l'Association.

Il se réunit tous les trois ans et fixe le lieu et la date de sa prochaine réunion.

Chaque Puissance adhérente dispose d'une voix.

Aucun délégué ne peut cumuler plus de deux mandats.

ART. 10. Pour délibérer valablement, le Convent doit réunir la moitié plus une des Puissances adhérentes.

Le Convent décide des conditions de validité des votes qu'il est appelé à émettre, sauf en ce qui concerne les admissions ou les exclusions qui doivent être votées par les $\frac{2}{3}$ des Puissances représentées.

ART. 11. En cas d'urgence et pour une question grave, le Convent peut être convoqué en session exceptionnelle par le Comité consultatif, sur la demande adressée à la Chancellerie par cinq Puissances. Il se réunit dans ce cas à Genève. Son ordre du jour est limité à la question qui a motivé la réunion.

IV^e PARTIE

Du Comité consultatif

ART. 12. Le Comité consultatif est nommé par le Convent. Il se compose de cinq Chefs des Puissances maçonniques ou de leurs délégués.

ART. 13. Le Comité consultatif:

- a) Veille à l'exécution des décisions du Convent.
- b) Il prend les dispositions propres à réaliser, dans les limites du règlement, le but poursuivi par l'Association.
- c) Il vérifie les comptes de Chancellerie et les transmet aux Puissances adhérentes.
- d) Il autorise, en cas de nécessité, toute dépense non prévue au budget.

V^e PARTIE

De la Chancellerie

ART. 14. La Chancellerie est placée sous l'autorité souveraine du Convent et du Comité consultatif.

Elle a son siège à Genève.

ART. 15. Le Chancelier est nommé par le Convent.

Il est chargé de l'exécution des décisions du Convent et de celles du Comité consultatif.

La Chancellerie publie un bulletin trimestriel et un annuaire.

Le Chancelier est le trésorier de l'Association. Il perçoit les cotisations et règle les dépenses prévues au budget. Il ne peut engager de dépenses non prévues au budget sans l'approbation du Comité consultatif auquel il présente annuellement un compte rendu financier et un projet de budget.

ART. 16. Le Chancelier reçoit des honoraires dont le montant est fixé par le Convent.

Le traitement de son personnel de Chancellerie est à sa charge.

Le personnel régulier doit appartenir à une Puissance maç. reconnue. Les frais de loyer, d'éclairage et d'entretien des locaux de la Chancellerie sont à la charge de l'Association.

ART. 17. En cas de démission ou de décès du titulaire, le Comité consultatif pourvoit provisoirement à son remplacement.

VI^e PARTIE

Ressources

- ART. 18. Les ressources de l'Association sont assurées par :
- a) les cotisations des Obédiences (selon un barème déterminé à chaque Convent): Maximum de \$ 1000, minimum de \$ 20;
 - b) les abonnements au Bulletin et la vente d'imprimés maç.;
 - c) les dons divers.

VII^e PARTIE

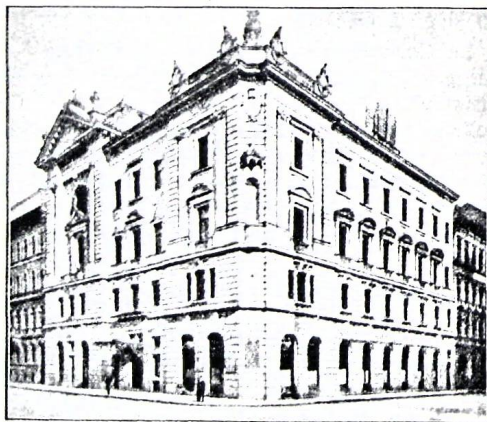
Modifications aux statuts

ART. 19. Toute modification aux présents statuts doit être proposée six mois à l'avance et votée par le Convent à la majorité des $\frac{2}{3}$ des Puissances représentées.

Barème adopté par le Convent comme base de cotisations.

De	1 à	2 000	membres	.	.	.	Dollars	20
"	2 001 à	5 000	"	.	.	.	"	100
"	5 001 à	10 000	"	.	.	.	"	150
"	10 001 à	25 000	"	.	.	.	"	200
"	25 001 à	50 000	"	.	.	.	"	250
"	50 001 à	100 000	"	.	.	.	"	500
"	100 001 à	200 000	"	.	.	.	"	750
"	au-dessus de	200 000	"	.	.	.	"	1000

Le dollar est considéré à sa valeur commerciale d'avant-guerre.



LE TEMPLE MAÇ. DE BUDAPEST
Fermé par ordre du gouvernement hongrois

Le Club maçonnique américain en Allemagne.

On sait qu'il existe à Coblenz un Club maçonnique américain composé des FF. qui se trouvent parmi les troupes d'occupation. Les membres de ce Club ont fraternisé avec les FF. belges, et ont même rendu visite aux FF. à Bruxelles. Dans une de ces visites le Fr. B. W. James, vice-président du Club a prononcé un discours dont nous extrayons le fragment suivant :

„Je pense que cela vous intéresserait d'apprendre quelques faits concernant notre petit Club maçonnique au bord du Rhin. Aux temps où la troisième armée américaine y était en garnison, c'est-à-dire en 1919, il y avait à Coblenz une Loge régulièrement organisée, portant le nom de Loge d'Outremer n° 1, qui dépendait de la Grande Loge de l'Etat de Rhode Island. Mais lorsque la troisième armée fut retirée et remplacée par les Forces américaines d'occupation en Allemagne, la charte retourna avec elle en Amérique et tout ce que nous avons eu depuis est le Club que nous réunissons une fois par semaine pour traiter les questions à l'ordre du jour, et l'étude des rites de la Franc-Maçonnerie et association fraternelle. Il y a maintenant dans le Club Franc-Maçon américain en Allemagne, 175 membres, depuis le rang de simples soldats jusqu'au rang de colonel et qui représentent presque tous les 48 Etats des Etats-Unis d'Amérique. Nous espérons, à une date ultérieure, obtenir une Lettre de Constitution des Etats-Unis, nous permettant de former une Loge maçonnique régulière à Coblenz et de nous adonner à du réel travail maçonnique, mais pour le moment, nous devons nous contenter du Club que nous avons.

Dans cette petite délégation de Francs-Maçons américains qui ont accepté votre cordiale invitation de visiter votre Loge à Liège, il y a 41 Maçons depuis le rang de simples soldats au grade de major et représentant 27 de 50 Grandes Loges américaines. Vous voyez donc que cette délégation quoique étant très petite est pourtant d'une grande étendue, et qu'à son retour à Coblenz presque chaque Etat en Amérique apprendra que nous avons été en Belgique et que nous avons été reçus dans ce temple, car c'est bien notre intention, aussitôt que nous serons de retour dans les Pays Rhénans, de faire part à nos FF. aux Etats-Unis de la magnifique réception que vous nous avez réservée.

Nous nous souvenons que ce n'est pas la première fois que nous avons eu le grand plaisir d'être vos invités. Aucun de nous n'a oublié et n'oubliera jamais cette mémorable visite en juin dernier, époque à laquelle nous fûmes reçus dans ce même temple, ainsi que dans les différentes Loges de Bruxelles et conduits à la forteresse historique de Lonçin où plus de trois cents braves soldats belges donnèrent leur vie pour la liberté et la civilisation, tout au début de cette grande lutte d'où nous venons d'émerger. Lorsque nous nous trouvâmes sur ces ruines de Lonçin, nos pensées retournaient à ces quatre années de souffrances et de sacrifices que la noble Belgique a endurées pour le sort de l'humanité et nous avons senti les liens qui nous unissaient se resserrer en un nœud indestructible. Pas un de nous, mes FF., ne pourra jamais oublier cette visite

de juin dernier, et elle restera à jamais un des plus beaux souvenirs de tout notre service en Europe. Les différents membres de notre Club maçonnique américain en Allemagne qui ont été assez fortunés pour faire cette visite en Belgique et qui sont maintenant retournés aux Etats-Unis, ont tous emporté avec eux le plus beau souvenir de la Belgique et de leurs FF. belges. Vous pouvez être rassurés que tous et chacun d'eux a emporté un message d'amitié et d'affection pour vous au delà de l'Océan et que chacun travaillera dans sa Loge pour une entente entre la Maçonnerie belge et américaine.

Ce serait manquer à mon devoir si je ne vous exprimais pas à cette occasion la grande affection et admiration que nous ressentons tous pour votre cher Grand Maître, le Fr. Charles Magnette, l'homme dont la voix s'éleva au milieu des tonnerres grondants de la guerre et des gémissements des blessés et des mourants. Malheureusement, sa voix ne fut pas entendue par ceux, à qui elle était adressée, mais elle fut entendue par tout le reste du monde civilisé, et nous l'honorons aujourd'hui parce qu'il s'est sacrifié et a souffert pour un principe.

Et maintenant, mes cc. FF., je suis certain que vous serez heureux d'apprendre ce que le Club maçonnique américain en Allemagne a fait et continuera à faire pour persuader aux Grandes Loges de chez nous combien il serait désirable, voire nécessaire, d'établir d'étroites relations fraternelles avec les Loges belges.

Je veux d'abord parler de trois anciens officiers du Club qui ont quitté les Pays Rhénans, dont deux sont en Amérique et le troisième en Angleterre. Tous les trois seraient heureux d'être avec nous ce soir. Le Fr. qui était le président du Club lors de notre dernière visite en Belgique, en juin dernier, le colonel Louis J. Van Schaick, est maintenant à l'Ecole de guerre du Fort de Leavenworth, Kansas. Le Fr. Wallace Streater, qui succéda au président Van Schaick comme président du Club, est maintenant avoué au Ministère de la justice à Washington. Le Fr. Maitland Raynes, ancien vice-président, ancien Vénérable d'une Loge à New-York, est maintenant associé à d'importantes publications de presse en Angleterre. Vous pouvez être persuadés que chacun de ces trois FF. influents dans le monde maçonnique feront tout ce qui sera en leur pouvoir pour établir de meilleures relations en général entre la Franc-Maç. belge et la Franc-Maç. américaine.

Chaque membre de notre Club maçonnique américain en Allemagne a envoyé à sa Loge, ainsi qu'à sa Grande Loge, et à de divers amis Franc-Maçons, qui occupent des positions importantes dans la Maçonnerie américaine, des copies du compte-rendu de notre visite de juin dernier et de la merveilleuse réception que vous nous aviez réservée.

Permettez-moi, mes cc. FF., de vous parler maintenant de la superbe cérémonie à laquelle nous avons le privilège d'assister ce soir. Je vous assure que chacun de nous a donné une attention soutenue à tout ce qui s'est passé et que nous avons été vivement impressionnés par la magnificence de vos rites. Il y a des différences de détail entre votre travail et le nôtre, mais les principes fondamentaux sont les mêmes. Nous comprenons parfaitement que des différences de détail sont non seulement inévitables, mais essentielles, pour conserver les qualités spéciales adaptées

au tempérament de chaque nation en particulier. Mais la liberté, l'égalité et la fraternité, „avec malveillance contre nul être et charité envers tous“ et la fraternité universelle des hommes sont les principes fondamentaux sur lesquels la Franc-Maçonnerie belge et américaine sont fondées toutes deux, et des différences de langues et de coutumes ne pourront jamais changer ces principes fondamentaux et éternels.

Mes FF., nous sommes conscients que le Club maçonnique américain en Allemagne a une grande tâche à entreprendre et nous nous consacrons de tout cœur à l'exécution de cette tâche. Avant la guerre nous savions peu de choses de la Belgique et des Belges, et encore moins de la Maçonnerie belge. Pendant la guerre nous avons eu l'occasion de voir le peuple belge à l'œuvre, d'apprendre à l'aimer, et surtout d'admirer son courage. Jusqu'à ce soir nous n'avions jamais eu l'occasion de voir des Maçons belges à l'œuvre dans leur Temple, et grâce à votre aimable invitation, nous avons maintenant joui de ce privilège; comme je l'ai déjà fait remarquer, nous avons tous été vivement impressionnés. Nous sommes heureux de constater que nos deux Maçonneries sont basées sur les mêmes principes, et nous ne manquerons pas de le dire hautement à nos FF. en Amérique, pour dissiper enfin les malentendus qui ont malheureusement fait trop de tort dans le passé.“

Une opinion américaine.

The Montana Mason, qui se publie à Great Falls, donne dans son numéro d'avril dernier un article sur la Maçonnerie française, signé par le Fr. R. J. Hathaway, G. M. de la Grande Loge de Montana.

Ce haut dignitaire a toujours été d'avis que la Grande Loge devait reconnaître la Maçonnerie française, comme l'on fait d'autres Grandes Loges des Etats-Unis.

Selon lui, la Maçonnerie n'est pas une institution religieuse. Il écrit ensuite textuellement:

„La Constitution maçonnique n'interdit pas plus au Maçon français d'étudier la Bible, que l'obligation prêtée sur ce livre sacré ne semble inspirer aux Maçons anglo-saxons un plus grand zèle à en approfondir le texte.

Les Maçons de France ont pleine conscience des nécessités fraternelles, des conditions locales et des obstacles qu'ils ont à surmonter. S'ils ont reconnu que pour la défense de leur existence fraternelle, ils sont tenus de combattre à leur manière, les Maçons des Etats-Unis devraient être les derniers à les critiquer, eux qui sont si pompeusement jaloux des droits souverains que s'arrogé chacune de leurs juridictions.

La nation française est la plus intellectuelle du monde.

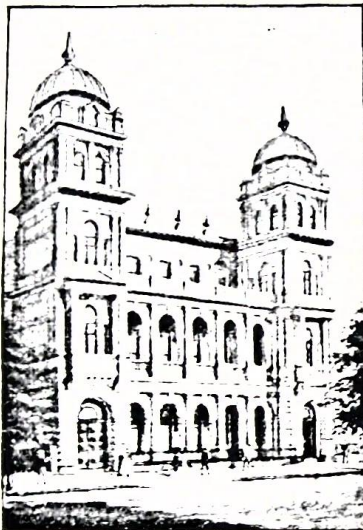
L'attitude du Maçon français à notre égard est caractéristique de son intelligence. Le Maçon français se présente à nous les bras ouverts et avec le sourire accueillant qui attend notre affiliation fraternelle.

Il nous déclare avec politesse être disposé à nous accepter tels que nous sommes, si nous lui rendons la même courtoisie.

A notre refus, il lève les épaules, persuadé qu'il est en avance sur nous, et qu'il faut attendre que nous l'ayons rattrapé.

La reconnaissance fraternelle de la Maçonnerie française n'implique pas plus l'adoption de ses méthodes, que l'échange de représentants diplomatiques avec l'Angleterre ne transforme les Etats-Unis en une monarchie.

Personnellement nous regrettons que la Maçonnerie des Etats-Unis n'ait pas coopéré à toutes les œuvres maçonniques françaises durant la guerre et nous déplorons tout particulièrement que nous n'ayons pu alors serrer fraternellement les mains à nos FF. de France."



TEMPLE MAÇ. DE MELBOURNE (AUSTRALIE)
Erigé en 1885

L'expression de pareils sentiments a plus de prix pour nous que les formalités officielles. Nous enregistrons donc la déclaration du G. M. des Maçons de l'Etat de Montana en le remerciant au nom de la Maçonnerie française.

La Direction du journal „Le Symbolisme“ à Paris.

Nouvelles diverses.

Danemark. La capitale du Danemark, Copenhague, compte 6000 Francs-Maçons, le grand Temple maçonnique actuel ne répond plus aux exigences d'aujourd'hui.

Les FF. danois ont donc mis au concours la construction d'un nouveau Temple, et le terrain à côté de l'Hôpital de l'Etat est déjà acquis.

Une dizaine d'architectes ont présenté des projets et c'est MM. A. Rosen, professeur, et Ingwersen, architecte, qui ont été chargés de la construction de l'édifice qui doit commencer au printemps prochain. Le coût de cette construction nouvelle est devisé à la somme de 9 millions. Ce sera un véritable palais.

Dons reçus du 1^{er} octobre au 31 décembre 1921.

Loges étrangères.

	Fr.
Aix-les-Bains. Chap. Intimité	20. — français
Asnières. Pythagore	10. — suisses
Buenos-Aires. Aurora	30. — "
Ciudad-Bolivar. Asilo de la Paz	50. — français
Constantinople. Zia Chark	30. — "
Epinal. Fraternité Vosgienne	32. — suisses
Guyaquil-Equateur. Cinco de Junio	25. — "
Levallois. Les Travailleurs	30. — français
Montélimar. En Avant	5. — suisses
Montevideo. Les Amis de la Patrie	50. — français
Paris. L'Internationale	12. — suisses
" France-Arménie	100. — français
" Clémentine Amitié	50. — "
St-Etienne. Les Elus	20. — suisses

Loges suisses.

St-Imier. Bienfaisance et Fraternité	50. —
Winterthur. Akazia	50. —
Zurich. In Labore Virtus	40. —
" Modestia cum Libertate	100. —

Loges des Indes hollandaises.

Blitar. Blitar	6. 90
Bandoeng. Sint Jan	173. —
Buitenzorg. Excelsior	43. 30
Djoekjakarta. Mataram	76. 60
Koeta-Radja. Prins Frederik	17. 90
Kediri. De Dageraad	25. 12
Macassar. Arbeid adelt	26. 30
Magelang. Tidar	36. 30
Malang. Malang	64. 30
Medan. Deli	163. 90
Meester-Cornelis. Het Zuiderkruis	50. 50
Padang. Mata Hari	47. 70
Probbolinggo. Veritas	29. 50
Solo. Union Fréd. Royal	50. 80
Soerabaya. De Vriendschap	194. 80
Semarang. La Constante et Fidèle	108. —
Salatiga. Fraternitas	15. 80
Tegal. Humanitas	19. 10
Weltevreden. De Ster in het Oosten	200. 60
" De Broederketen	18. 50

Dons personnels.

	Fr.
FF. Aeschlimann, Jean, St-Imier	25. — suisses
Allan Gomes Carceres, Barranquilla	10. — "
Bonnoure, Paris	100. — français
Bauzon, A., Constantine	20. — "
S. Belet, Lausanne	25. — suisses
FF. Cohen-Stuart, A., Buitenzorg	20. — "
Defert, Meuse	10. — "
Dell' Era, Germain, New-York	25. — "
Deriaz, Neuchâtel	5. — "
D'Artillact, Semarang	40. — "
Ducros, Gorinchem	5. — "
Edard, Nîmes	10. — "
Félix, Julien, Besançon	15. — français
Ferracci, Levallois	5. — suisses
Gonzales, Genève	25. — "
Godrant, Paris	25. — français
Hinder, Swindon (Engl.)	14. 75 suisses
Hug, H., Zurich	20. — "
Jeannot, P., Neuchâtel	10. — "
Kæch, H., Paris	25. — français
Linder, E., Beira	5. — suisses
Liska, Bruxelles	10. — belges
Maystre, L., Genève	5. — suisses
Pissard, Grangevielle (Fr.)	5. 55 "
Rieder, A., Les Rochettes (Vaud)	5. — "
Russ-Suchard, Neuchâtel	100. — "
Rebeaud, St-Maurice	5. — "
Sindel, Jas, New-York	50. — "
Spahl..., Genève	50. — "
Trousse, J., Marseille	20. — français
Wægeli, H., La Chaux-de-Fonds	20. — suisses
Yacco Chaoul, Constantinople	10. — "

